

COMMUNE D'OBERSHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
27

Conseillers en  
fonction :  
27

Conseillers  
présents :  
19

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 21 novembre 2016

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

**II. AFFAIRES FINANCIERES**

*AV/ Projet d'aménagement d'un périscolaire - Contrat de Territoire*

Par délibération en date du 21 mars 2016 le Conseil Municipal autorisait le Maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour des travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment sis 112 route de Saverne afin de regrouper les accueils périscolaires dans un seul site

Le jury de concours du 18 mai 2016 a permis de sélectionner trois équipes pluridisciplinaires, admises à concourir à savoir, « Urbane Kultur », « DWPA Architectes » et « Fluor Architecture ».

Les trois esquisses ont été réceptionnées en Mairie le 5 octobre 2016 et ont été analysées en commission technique puis en jury de concours le 25 octobre 2016.

Le jury a pu analyser les projets sur la base du programme de concours et a su les apprécier, au regard des indications du programme de l'opération, en référence notamment des aspects suivants :

- insertion dans le site de l'extension, qualité et créativité architecturale,
- respect des surfaces et pertinence de l'organisation fonctionnelle des locaux décrits dans le programme,
- économie générale du projet, crédibilité des coûts estimés,
- planning des études et travaux et le phasage de l'opération.

Dans ce contexte, il apparaît qu'après analyse des prestations, le jury a procédé à l'unanimité au classement des projets. Après levée de l'anonymat, le classement des équipes qui en résulte est le suivant :

- 1ère position : « DWPA Architectes »
- 2ème position : « Urbane Kultur »
- 3ème position : « Fluor Architecture »

La désignation du lauréat du concours, à savoir l'équipe « DWPA Architectes », a ensuite été entérinée par le Maire (Personne Responsable du Marché) suivant l'avis du jury. Sur cette base, des négociations entre la maîtrise d'œuvre déclarée lauréate et la maîtrise d'ouvrage sont engagées en vue de l'élaboration du contrat de maîtrise d'œuvre. Il sera rendu compte au Conseil des accords futurs dans ce dossier.

Par ailleurs, par délibération en date du 21 mars 2016 également, le Conseil Municipal adoptait le « Contrat de Territoire Eurométropole de Strasbourg 2015-2016 » proposé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et intégrant notamment une aide pour ce projet - alors estimé à un montant compris entre 2 400 000 € HT et 2 600 000 € HT- d'un montant de 160 000 €.

A la demande des services du Conseil Départemental, il convient d'entériner formellement par délibération la demande d'aide financière du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

la réalisation du projet d'aménagement d'un nouveau site périscolaire regroupant les « Coccinelles » et les « Aventuriers » dans le bâtiment existant restructuré et son extension neuve,

#### **SOLLICITE**

l'aide financière du Département inscrite au Contrat de Territoire précité pour un montant de 160 000 €

#### **AUTORISE**

le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité  
24 voix pour  
2 abstentions (KELLER, SCHNEIDER)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



  
Théo KLUMPP

